

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire SEANCE du 17 septembre 2008

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BLANC Anne, ALBERT Eliane, ALBINET Hervé, ALLEGUEDE Jean-Marie, BARRES Eric, BERTIN Lucien, BESSIERE Roland, BIARGUES Lucien, BORIES Jacqueline, BOU Patrice, BOUSQUET Sylvain, BOUSQUIE Christian, BRUGIER Patrick, CAZALS Claude, CLUZEL Pierre, COUDERC Isabelle, DOUZIECH Olivier, ENJALBERT Guy, JULIA Jean-Louis, LACOMBE Danielle, LACOMBE, Jean, MALGOUYRES Jean, MALIE Ginette, MARTY Josiane, MAZARS Jean-Pierre, MONJALES Didier, MOUYSET Alain, NEUMANN Thierry, ROQUES Guy, TEULIER Thierry, VERNHES Nadine

Excusé : VERDEIL Marcel (procuration à BLANC Anne)

M. DOUZIECH Olivier est nommé secrétaire de la séance

Ordre du jour :

- *Modification des statuts de la CCN :*
 - *Modification du siège social (25 boulevard Eugène Viala - Naucelle);*
 - *Création de ZDE (Zone de Développement Eolien);*
 - *Modification de la composition du Bureau;*
 - *Aménagement de l'ancien couvent de Frons (Camjac) pour la création d'un ensemble locatif social;*
- *Exonérations de TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) 2009;*
- *Modification des redevances Assainissement sur les CU;*
- *Point sur les travaux et opérations en cours (Voirie, Maison des 100 Vallées; Maison Jean Boudou, Centre Social et Culturel du Naucellois...);*
- *Questions diverses.*

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 15 avril 2008

2 - Approbation des comptes rendus des réunions du bureau des :

- 29 avril 2008
- 10 juin 2008
- 08 juillet 2008
- 09 septembre 2008

3 - Modifications des Statuts de la CCN

Madame la présidente expose les modifications de statuts suivantes :

- Prise de la Compétence de création de Zone de développement Eolien (ZDE)
- Prise de la Compétence création de logement social à l'ancien couvent de Frons pour permettre la création de l'habitat intergénérationnel de Frons
- Modification du siège social de la CC du Naucellois suite à son déménagement 25 boulevard Eugène Viala à Naucelle
- Modification de la composition du bureau de la CCN

Ainsi, elle propose la rédaction des nouveaux statuts comme suit :

Article 1 - groupe de compétences optionnelles

1 : Protection et mise en valeur de l'environnement

Ajout de la formule suivante :

c) Soutien au développement de l'éolien : création de zones de développement de l'éolien (ZDE).

4 : Politique du logement et du cadre de vie

Ajout de la formule suivante :

c) Création, aménagement et gestion de l'ensemble locatif de logements sociaux intergénérationnel à Frons - Commune de Camjac.

Article - 2

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2008-64-3 du 4 mars 2008 est ainsi modifié :

Le siège de la Communauté de Communes du Naucellois est fixé : 25 boulevard Eugène Viala - Naucelle

Article 4 - Composition du bureau

Le bureau de la CCN est composé de 17 membres maximum élus à la majorité absolue au sein de son assemblée.

Le bureau du conseil communautaire se compose du Président, des vice-présidents et des membres élus

Le nombre des vice-présidents sera déterminé par le conseil communautaire à chaque renouvellement (article L.5211-10 du CGCT).

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur la modification des statuts tel que présentés ci avant :
Les modifications de statuts sont adoptées à l'unanimité

Le conseil charge Madame la Présidente d'envoyer ampliation de cette délibération à chacune des 10 communes membres afin que les conseils municipaux délibèrent sur l'adoption de cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Naucellois.

4 - Exonération TEOM - Exercice 2009

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré sur le sujet de l'exonération de la TEOM pour certains contribuables de la Communauté de Communes du Naucellois:

- Décide d'exonérer sur les anciens bâtiments professionnels les commerçants ou artisans retraités,
- Etablit la liste des exonérations totale de la TEOM pour l'exercice 2009 comme suit :

NOM	ADRESSE	Section et N° de Plan	Références : N° de Voirie
CAILHOL Paul	Frons – 12800 CAMJAC	AD 264	5055
JOSEPH Paul	Resselves – 12800 CAMJAC	AV 332	5133
LACOMBE René	Frons – 12800 CAMJAC	AD 364	5250
Mme Vve MAGNE Jean	La Croix-Rouge – 12800 CAMJAC	AR 296	5161
MOUYSSSET Guy	La Mouline – 12800 CAMJAC	AP 64 AP 149	5112 5116
PANIS Jean-Marie	Frons - 12800 CAMJAC	AD 258	5051
MARTY Jean	La Croix-rouge - 12800 CAMJAC	AO222 AO279	5192 5206
COUVEINHES Eliane	Taurines - 12120 CENTRES	AV 81	5275
LAUR Michel	Taurines - 12120 CENTRES	AT 107	5265
ROBERT Gabriel	12120 CENTRES	AT 67 AT 68	5261 5260
TAURINES Auguste	12120 CENTRES	BP 130	5055

ENJALBERT Bernard	Taurines - 12120 CENTRES	AT 100	5272
BOUSQUET Paulette	Tayac - 12120 CENTRES	AD 34	5168
ALBINET Francis	Grazcases basses - 12120 MELJAC	AN 9	5046
Indivision MASSOL Jean-Paul	Meljac - 12120 MELJAC	AH 65	5002
CAYRE Laurent	32, route d'Argent - 12800 NAUCELLE	D 459	34
PUECH Paul	39, Route d'Argent - 12800 NAUCELLE	D 874	39
OCHOA ALARCON Pedro	Zone Artisanale de l'Issart - 12800 NAUCELLE	D 719	2
COURREGES Fernand	31, Avenue de Rodez - 12800 NAUCELLE	B 271	31
FERAL Isabelle ép. PAVIEL	27, route d'Argent - 12800 NAUCELLE	D 614	29
BALLAT Gérard	La Mothe - 12800 QUINS	B 238	5107
BARRES - FRAYSSINET Henri	La Carrerie Haute - 12800 QUINS	D 758	5306
ENJALBERT Hervé	La Mothe – 12800 QUINS	B 1097	5102
ROBERT Eliette	12170 SAINT JUST SUR VIAUR	A 486	5049A
Mme Vve TAPIE DE CEYLERAN Yolande	Castelpers-12170 SAINT JUST SUR VIAUR	A 479	5053
LAVERNHE Odette	Saint Martial - 12800 TAURIAC de Naucelle	AB 49	5005

5 - Redevance Assainissement sur le CU

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes du Naucellois applique une redevance sur les CU instruits par Le Technicien du SPANC, mais uniquement lorsque ceux-ci sont réputés favorables donc que les terrains sont constructibles (délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2007).

Or, aujourd'hui, de nombreux CU ont un premier avis défavorable, donc non facturés, puis redeviennent favorables sans que Le SPANC n'en soit avisé. Les redevances sur ces CU ne sont donc pas appliquées.

Ainsi, cela pose un problème de gestion et d'iniquité entre les administrés.

De plus Madame Blanc expose que tous les CU présentés au Service font l'objet d'une instruction (qu'ils soient ensuite réputés favorables ou non).

C'est pourquoi, elle propose que la redevance sur les CU devienne payante pour chaque instruction par le technicien du SPANC pour un montant de 20 € et avec un appel immédiatement de la redevance quand le CU a été instruit par le technicien.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent la modification de la redevance sur l'instruction des CU, pour un montant de 20 € et appel de cette somme dès instruction du CU par le technicien du SPANC,
- Charge Madame la Présidente de la mise en place de cette modification pour les dossiers de CU qui seront déposés en mairie à partir du 1^{er} octobre 2008,
- Autorise Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et comptables se rapportant à cette décision, et à signer tous les documents s'y rattachant.

6 - Travaux de consolidation des piles du pont de la Rite

Suite à l'analyse des offres des 4 entreprises ayant répondu à la consultation d'entreprises pour la consolidation des piles du pont de la Rite : HC Garonne (Revel - 31) 97 530 € HT ; SATS (Rodez - 12) 126 986.98 € HT ; SARL TTS (Villefranche de Rgue - 12) 207 589.10 € HT ; AUGLANS (Millau) 101 544 € HT, c'est l'entreprise HC Garonne qui a été retenue.

Elle débutera les travaux à la fin du mois d'octobre pour les terminer fin novembre.

7 - Décisions Modificatrices N° 3 – Budget PRINCIPAL – Exercice 2008

<i>Section</i>	<i>Compte - Opération</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>
<i>F D</i>	<i>6531</i>	<i>Indemnités Elus</i>		<i>16 000 €</i>
<i>F D</i>	<i>6281</i>	<i>Concours divers (cotisations)</i>	<i>16 000 €</i>	
<i>I D</i>	<i>2317 - 80</i>	<i>Immobilisations en cours</i>		<i>25 000 €</i>
<i>I D</i>	<i>1315 - 23</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>25 000 €</i>	
<i>I D</i>	<i>20414 - 23</i>	<i>Subventions d'équipement des communes</i>		<i>166 120 €</i>
<i>I D</i>	<i>1315 - 23</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>166 120 €</i>	
<i>I D</i>	<i>2317 - 40 voirie</i>	<i>Immobilisations reçues à titre de mise à dispo</i>		<i>300 000 €</i>
<i>I D</i>	<i>2138 - 70</i>	<i>Autres constructions</i>	<i>300 000 €</i>	

8 - Point sur les travaux et opérations en cours

+ Voirie

L'entreprise Felgines est en cours de réalisation des reprises de tous les travaux défectueux de 2007, et réalise les travaux de 2008.

+ Maison des 100 Vallées

Rappel du projet :

En 2002, le constat d'un déficit d'hébergement, notamment de groupes, sur le Naucellois, a engendré une réflexion sur la création d'un tel service.

De plus, la MFR, contrainte à l'animation du territoire (de par ses statuts de Maison familiale) s'est associée à la CCN pour étudier sur cette problématique. Accompagnés par l'Adefpat, et à l'issue de cette réflexion, est née l'idée d'un "centre de ressources partagées" sous la forme d'un bâtiment d'accueil de groupes, où l'on proposerait des activités liées à notre territoire (classes vertes, sport, culture, gastronomie, Occitanie, loisirs...) : la Maison des 100 Vallées qui sera gérée en Délégation de Service Public.

Les travaux de ce bâtiment sont aujourd'hui en cours.

Monsieur Alléguède, qui suit ce chantier, expose les plans et fait le point sur les travaux :

23 chambres pouvant accueillir jusqu'à 90 personnes, grâce à leur modularité.

Les travaux avancent selon le planning prévisionnel, reste encore quelques points à définir comme le mobilier, et les aménagements intérieurs et espaces vert.

Plan de financement pour la Construction de la Maison des Cent Vallées

Le montant estimatif total des travaux s'élève à 1 285 000 € HT et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

* Etat – DDR.....	340 650.00 €
* Conseil Régional Midi-Pyrénées.....	227 100.00 €
* Conseil Général Aveyron	227 100.00 €
* fonds Européens.....	233 150.00 €
* Autofinancement et Emprunt 20%	257 000.00 €

TOTAL..... 1 285 500.00 € H.T.

+ Maison Jean Boudou

Lors du prochain Conseil communautaire, un point précis sera fait sur cette opération.

Madame Danielle Lacombe explique qu'à l'heure actuelle, un appel d'offre est en cours pour la réalisation de la Scénographie de la maison, et qu'à partir de ces éléments, l'architecte pourra avancer sur le projet architectural.

+ Centre Social et Culturel du Naucellois (CSCN)

Les travaux de réaménagement sont en cours, mais que le Centre Social reste ouvert.

+ Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH)

Reprise du CLSH le "Citron Bleu" par le CSCN. Celui-ci va déménager dans les locaux de l'ancienne école Jean Moulin, après leurs mises aux normes.

Lancement d'une consultation d'architectes, SPS et Bureau de contrôle.

De plus, suite à cette intégration du CLSH au CSCN, la CCN va dénoncer le Contrat Temps Libre en cours pour signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA.

+ Zones d'Activité

La signalétique des Zones est en cours de réalisation.

Les terrains de la ZA de Merlins sont tous réservés pour l'agrandissement de l'entreprise JPM, et que des négociations sont en cours au niveau de l'îlot central de la ZA de l'Issart

+ Couvent de Frons

Monsieur Jean Lacombe, rappelle brièvement le projet :

Après avoir envisagé de réaliser une unité Alzheimer qui n'a pas été possible, le projet s'est orienté vers la création d'un habitat social et locatif avec apport de services.

Ainsi, le projet se décline en 2 phases :

- la première, réaménagement du couvent avec des T1 au rdc, T2 au 2^o étage et T3 au 3^{eme} étage,
- la deuxième, construction d'une extension d'appartements T1 et aménagements d'une salle commune.

Le but est d'amener aux personnes vivant dans cet immeuble tous les services à la personne nécessaires (portage des repas, blanchisserie, animation...).

L'assistance à Maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Société de HLM Polygone.

La Maîtrise d'œuvre par Enjalbal Pierre (architecte)

La négociation pour l'acquisition du bâtiment à la Mairie de Camjac se traduit par l'achat simple du bâtiment et du terrain pour la valeur payé par la Mairie lors de son rachat à la communauté religieuse.

En contre partie, La Commune de Camjac s'engage à réaliser le raccordement à l'assainissement et entretenir les espaces verts et les abords du bâtiment.

+ Salle de Musique

La réalisation du réaménagement de la salle de musique ne sera possible que s'il y a réfection de l'étanchéité du solarium. Etude en cours.

+ Halles de Naucelle

Monsieur Eric Barres, Président de la Commission équipements sportifs, expose le début d'une réflexion sur le réaménagement global des Halles de Naucelle, avec appel à candidature d'architectes pour concevoir un projet.

+ Ateliers de la CCN

Monsieur Enjalbal, Maître d'œuvre de l'opération est en cours d'analyse des propositions d'entreprises pour l'étude de sol.

9 - Questions diverses

Madame la Présidente propose de recevoir mairie conseil qui réalise des formations aux élus sur le thème des Communauté de Communes.

Les Membres du conseil approuvent cette initiative.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame la Présidente déclare la séance close. Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures.